

ENFANTS HETTANGEOIS

1° Décision de Monsieur le Maire de Hettange-Grande

Date et signature :

Favorable

Défavorable

ENFANTS NON HETTANGEOIS

Cette demande dûment complétée doit recueillir l'avis des autorités dans l'ordre indiqué, avant d'être adressée à la ville de Hettange-Grande

1° Cachet et avis du Directeur ou de la Directrice de l'école que devrait fréquenter l'enfant

Date et signature :

Favorable

Défavorable

2° Cachet et avis du Maire de la commune d'origine
ou du **Président** (dans le cas d'un regroupement de communes)

Date et signature :

Favorable

Défavorable

3° Décision de Monsieur le Maire de Hettange-Grande

Date et signature :

Favorable

Défavorable

Renseignements complémentaires obligatoires :

Organisation par la commune de résidence ou le syndicat de communes d'un service de :

- restauration :
- garde périscolaire :

Ces prestations sont-elles destinées à tous les enfants, sans restriction d'âge ?

- oui :
- non :

N.B. Les dossiers seront examinés par une commission et les décisions seront notifiées aux familles courant du mois de mai 2024 **par courrier.**

En l'absence de tous les justificatifs nécessaires, les demandes ne seront pas traitées.

Les dossiers retournés après le **01 avril 2024** seront étudiés au début du mois de septembre.